

Département
du Nord
Arrondissement
de Valenciennes

COMMUNE DE SAULTAIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07/12/2023



N° 2023_V_001

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette
délibération a été publié sur le site de la Mairie
le 11/12/2023 et que la convocation du Conseil
avait été faite le 30/11/2023

NOMBRE

- de conseillers en exercice : 19
- de présents : 16
- de votants : 19

Le Maire,
Etaient présents : MM. SOIGNEUX J. – PARMENTIER J. - WATTIER D. - DUCARMEL C - BENSALÉM Y. – ROVERE E. – CARLIER
J. – LORENT A. – MAHIEU C. – DECONINCK N. – DANHIEZ S. - DOLET B. - SZAFRAN J.M. - DELABRE J. - COLLIEZ D. - DE PETRIS H.
Excusées ayant délégué pouvoir : HEBANT M. (pouv. à S. DANHIEZ) - STRAGAPEDE E. (pouv. à B. DOLET) - JACQUOT K.
(pouvoir à J.M. SZAFRAN)

Excusé :

Un scrutin a eu lieu, M. A. LORENT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET PRINCIPAL -SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2022/VI/14 du 12 décembre 2022 relative à l'accord de cession des parcelles
U1138 (U3290) et U1139 (U3291)

Vu la délibération n° 2023-II-05 du conseil municipal en date du 05 Avril 2023 approuvant le
Budget Primitif,

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-
1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent
être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles
s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire
de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces ajustements sont les suivants :

Décision modificative N°5 en Section d'investissement :

Compte	Opération	Objet	Augmentation de Crédits (Dépenses)k	Augmentation de Crédits (Recettes)
D 204422 - 280	Echange de parcelles U3290 et U3291		+ 9700,00 €	
R 2115 – 280	Sortie du terrain parcelles U3290 et U3291			+ 9700,00€
Total en Investissement			9 700,00 €	9 700,00 €

Le conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de
crédits conformément aux tableaux proposés ci-dessus.

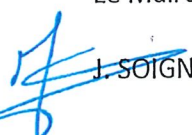
Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Décision de l'Assemblée : Approuve à l'unanimité

Pour copie conforme,

Le Maire,


J. SOIGNEUX



Acte certifié exécutoire.

Date de publication : _____

Date de réception en Sous-Préfecture : _____